



République du Bénin

MINISTÈRE DE LA SANTÉ

Direction Départementale de la Santé du Borgou et de l'Alibori

## RAPPORT DE SUPERVISION DES PRESTATAIRES DES DE SOINS DE SANTE DU DEPARTEMENT DU BORGOU SUR LE SUIVI DE LA PRISE EN CHARGE GRATUITE DU PALUDISME CHEZ LES ENFANTS DE MOINS DE 5 ANS ET LES FEMMES ENCEINTES

Du 16 au 21 décembre 2013, a eu lieu dans les communes du Borgou, le suivi des prestataires de soins sur la prise en charge gratuite du paludisme chez les enfants de moins de 5 ans et les femmes enceintes.

Cette mission de suivi a été organisée la Direction Départementale de la santé du Borgou et de l'Alibori et exécutée par une équipe de ladite Direction, composée comme suit :

- GNIMAVO Dominique, Point Focal PNLP DDS/BA,
- DAGBA Jacques, Chef Division Maladies et Catastrophes DDS/BA,
- SEIDOU Marguerite, Comptable DDS/BA.
- BABONI Nafissatou, Chef Service des Hôpitaux et des Soins Infirmiers et Obstétricaux DDS/B-A.

La mission de suivi vise à s'assurer de l'effectivité du démarrage des activités de la prise en charge gratuite du paludisme et de leur continuité dans les centres de santé visités.

Les objectifs de la mission sont déclinés en objectifs général et en objectifs spécifiques, formulés ainsi qu'il suit :

### I- OBJECTIF GENERAL

Appuyer les prestataires des centres de santé de l'Alibori dans la prise en charge gratuite du paludisme chez les enfants de moins de 5 ans et les femmes enceintes.

### II- OBJECTIFS SPECIFIQUES

- Vérifier l'effectivité de la mise en œuvre des activités de prise en charge gratuite du paludisme chez les enfants de moins de cinq ans et les femmes enceintes.
- Vérifier l'exactitude des données à travers les différents outils mis en place.
- S'assurer du remboursement effectif des frais de la prise en charge gratuite du paludisme chez les enfants de moins de 5 ans et les femmes enceintes.
- Vérifier la disponibilité des intrants de prise en charge gratuite du paludisme.

### III- RESULTATS ATTENDUS

- La prise en charge gratuite du paludisme chez les enfants de moins de 5ans et les femmes est effective dans les centres de santé visités.
- La prise en charge gratuite du paludisme se poursuit dans les centres de santé du département de l'Alibori.
- Les données de la gratuité sont conformes à travers les différents outils de gestion mis en place.
- Tous les centres de santé ont bénéficié d'au moins un premier remboursement pour ce qui est des frais de la prise en charge gratuite du paludisme chez les enfants de moins de 5 ans et les femmes enceintes.

Direction Départementale de la Santé du Borgou et de l'Alibori

B.P 221 Parakou - Téléphone : (229) 23 61 02 78 - Fax : (229) 23 61 07 41 - Bureau Directeur (229) 23 61 00 10

- Tous les intrants de lutte contre le paludisme sont disponibles dans les centres de santé visités.

La méthodologie utilisée lors de la supervision a consisté en l'administration de la grille de supervision à travers un entretien avec les personnes rencontrées, la fouille des documents que sont le (s) registre de soins curatifs, les relevés et les factures établis et le remplissage du cahier de supervision

#### IV- RESULTATS OBTENUS

##### 4.1- DEMARRAGE DES MESURES DE PRISE EN CHARGE GRATUITE DE PALUDISME

Tous les 07 centres de santé prévus dans le département du Borgou ont été visités soit 100% et se présentent par zone sanitaire dans le tableau ci-dessous :

**Tableau n°1** : Répartition selon les zones sanitaires et les communes de l'Alibori, centres de santé prévus et visités lors du suivi de novembre 2013, de la prise en charge gratuite du paludisme chez les enfants de moins de 5 ans et les femmes enceintes.

Département	Zones Sanitaires	Communes	Centres de Santé	CS Visité : Oui=1 ; Non = 0	Date de démarrage des activités de gratuité du paludisme	Observations
BORGOU	Bembérékè-Sinendé	Bembérékè	CS Guessou-Sud	1	Octobre 2011	
	Parakou-N'Dali	N'Dali	Cs Ina	1	Octobre 2011	
	Nikki-Kalalé-Pèrèrè	Kalalé	CS Bouca	1	Octobre 2011	
	Nikki-Kalalé-Pèrèrè	Pèrèrè	CS Panéguéa	1	Octobre 2011	
	Nikki-Kalalé-Pèrèrè	Nikki	CS Bori	1	Octobre 2011	
	Tchaourou	Tchaourou	CS Bétérou	1	Octobre 2011	
	Parakou-N'Dali	Parakou	CS Tourou	1	Octobre 2011	
TOTAL	-	-	-	7/ 7		

##### 4.2- POURSUITE DES MESURES DE LA GRATUITE DU PALUDISME

La poursuite de la mise en œuvre de la prise en charge gratuite du paludisme chez les enfants de moins de cinq ans et les femmes enceintes jusqu'à la date de la supervision, a été constatée dans 06 centres de santé sur les 07 visités soit 85,71%.

La seule formation sanitaire où la mise en œuvre de la gratuité du paludisme a été suspendue est celle de Panéguéa dans la commune de Pèrèrè :

Les raisons soutenant cette suspension et qui sont évoquées par ces centres de santé, sont :

- Le non remboursement intégral des frais de la prise en charge gratuite du paludisme chez les enfants de moins de 5 ans et les femmes enceintes (pour les trois Centres de santé).
- L'amenuisement des ressources financières du centre de santé, servant à payer le personnel de santé. Le tableau n°2 ci-dessous illustre bien la situation :

**Tableau n°2 :** Point de la poursuite des activités de gratuités de prise en charge du paludisme dans les centres de santés du Borgou

Zones Sanitaires	Communes	Centres de Santé	Poursuite des activités de gratuité du paludisme ? Oui=1 ; Non = 0	Date de suspension de la gratuité	Observations
Bembéréké-Sinendé	Bembéréké	CS Guessou-Sud	1	Néant	
Parakou-N'Dali	N'Dali	Cs Ina	1	Néant	
Nikki-Kalalé-Pèrèrè	Kalalé	CS Bouca	1	Néant	
Nikki-Kalalé-Pèrèrè	Pèrèrè	CS Panéguéa	0	01/01/2013	
Nikki-Kalalé-Pèrèrè	Nikki	CS Bori	1	Néant	
Tchaourou	Tchaourou	CS Bétérou	1	Néant	
Parakou-N'Dali	Parakou	CS Tourou	1	Néant	
TOTAL	-	-	6/7		

#### 4.3- REMBOURSEMENT DES FRAIS DE PRISE EN CHARGE GRATUITE

La supervision a permis de constater que toutes les structures visitées à l'exception de celle de Panéguéa, ont bénéficié du remboursement des frais de gratuité pour le compte de l'année 2011, ainsi que le montre le tableau n° 3 ci-dessous:

**Tableau n°3 :** Point du remboursement des frais de prise en charge gratuite du paludisme dans les centres de santé du Borgou et de l'Alibori.

Zones Sanitaires	Communes	Centres de Santé	Remboursement des frais de la prise en charge gratuite du paludisme		Montant Remboursé
			Frais remboursé (Oui/Non)	Période concernée	
Bembéréké-Sinendé	Bembéréké	CS Guessou-Sud	Oui	2011	Données non disponibles
Parakou-N'Dali	N'Dali	CS INA	Oui	2011	Données non disponibles
Nikki-Kalalé-Pèrèrè	Kalalé	CS Bouca	Oui	2011	Données non disponibles
	Pèrèrè	CS Panéguéa	Non	-	Activité non menée
	Nikki	CS Bori	Oui	2011	Données non disponibles
Tchaourou	Tchaourou	CS Bétérou	Oui	2011	Données non disponibles
Parakou-N'Dali	Parakou	CS Tourou	Oui	2011	Données non disponibles

#### 4.4- QUALITE DE LA METHODE DIAGNOSTIQUE DU PALUDISME

Les TDR sont utilisés dans les 06 formations sanitaires sur les 07 visitées et aucune d'entre elles n'a mentionné de difficulté majeure pour le diagnostic du paludisme par cette méthode. Cependant les agents impliqués dans l'utilisation de ces TDR, ont déploré la lenteur du matériel à afficher les résultats du test de diagnostic rapide (lecture possible 15 à 20 mn plus tard).

#### 4.5- DISPONIBILITE DES INTRANTS DE LUTTE CONTRE LE PALUDISME

Comme l'indique le tableau n° 3 ci-dessous, il a été constaté lors de la visite de suivi que 06 centres de santé sur les 07 (soit 85,71%) disposent totalement les intrants de prise en charge gratuite du paludisme chez les enfants de moins de 5 ans et les femmes enceintes.

Le seul centre de santé n'ayant pas répondu à ce critère est le CS de INA qui est en rupture de stock de quinine injectable (cf tableau n°4)

**Tableau n°4 :** Disponibilité des intrants de prise en charge gratuite du paludisme dans les formations sanitaires visitées dans le département de l'Alibori.

Centres de Santé	CTA	Quinine injectable	Quinine Comprimé	TDR	Glucosé 10%	Observations
	Disp =1 ; Non Disp = 0.	Disp =1 ; Non Disp = 0.	Disp =1 ; Non Disp = 0.	Disp =1 ; Non Disp = 0.	Disp =1 ; Non Disp = 0.	
CS Guessou-Sud	1	1	1	1	1	
CS INA	1	0	1	1	1	Rupture de stock depuis le 10/12/2013
CS Bouca	1	1	1	1	1	
CS Panéguéa	1	1	1	1	1	
CS Bori	1	1	1	1	1	
CS Bétérou	1	1	1	1	1	
CS Tourou	1	1	1	1	1	Rupture de stock depuis le 20/11/2013
TOTAL	7	6	7	7	7	

#### 4.6- DEPOUILLEMENT DES OUTILS DE GESTION

##### 4.6.1- Disponibilité des outils de gestion

Les outils de gestions utilisés pour le dépouillement des données à l'occasion de ce suivi de la prise en charge gratuite du paludisme chez les enfants de moins de 5 ans et les femmes enceintes sont :

- le registre de soins curatifs
- le registre PCIME
- les factures individuelles des patients traités
- Les relevés
- Le cahier de décompte des cas de paludisme traités.

Une comparaison des données entre les différents documents a été faite en vue d'en apprécier la conformité. La comparaison est impossible lorsque les factures et les relevés ne sont pas disponibles que ce soit pour apprécier le nombre de cas traités dans une période ou la somme des montants sur les factures et les relevés.

De cette opération effectuée, il ressort que mis à part le CS de Panéguéa qui n'a pas mené les activités de prise en charge gratuite du paludisme, tous les 06 autres formations sanitaires disposent de tous les outils de gestion relatifs à la mise en œuvre de la gratuité du paludisme. Cependant, les données sont concordantes entre les différents outils de gestion, seulement au niveau des centres de santé de Guessou-Sud et de Tourou.

Les insuffisances constatées dans les autres centres de santé sont liées à l'inadéquation entre le nombre de cas inscrits sur les factures et celui des registres de soins curatifs.

Il est à noter que tous les cas à TDR positifs, recensés dans les registres de soins curatifs, ne sont pas traités gratuitement ; certains de ces cas ont faussement des résultats de TDR positifs inscrits de façon fantaisiste aux fins de bénéficier d'un traitement au CTA surtout lorsque ces cas ont fait l'objet d'un traitement initial mal conduit à la quinine (cf. tableau n°5).

**Tableau n° 5 :** Concordance des données à travers les documents de collecte d'informations et les factures

Centres de Santé	Données de dépouillement				Données issues des factures				Conclusion
	Enfants de moins de 5 ans		Femmes enceintes		Enfants de moins de 5 ans		Femmes enceintes		
	Paludisme simple	Paludisme grave	Paludisme simple	Paludisme grave	Paludisme simple	Paludisme grave	Paludisme simple	Paludisme grave	
CS Guessou-Sud	07	0	06	0	07	0	06	0	<i>Données concordantes</i>
CS INA	52	02	24	04	44	0	0	0	<i>-Discordance de données -Beaucoup cas traité gratuitement</i>
CS Bouca	130	0	0	0	20	0	0	0	<i>--Discordance de données -Beaucoup cas traité gratuitement</i>
CS Panégoué	0	0	0	0	0	0	0	0	Activité non menée
CS Bori	79	0	17	0	13	0	5	0	<i>--Discordance de données -Beaucoup cas traité gratuitement</i>
CS Bétérou	92	10	16	10	24	0	04	0	<i>--Discordance de données -Beaucoup cas traité gratuitement</i>
CS Tourou	25	0	4	0	25	0	04	0	<i>Concordance des données</i>

#### 4.7- Impression des agents interviewés sur l'influence des mesures de la gratuité sur le taux de fréquentation et le financement communautaire.

La majorité des agents ont trouvé que les mesures de la gratuité de la prise en charge du paludisme augmentent le taux de fréquentation, malgré que cette gratuité ne soit pas strictement appliquée à tous les cas positifs reçus dans les centres de santé.

En ce qui concerne l'influence des mesures de la gratuité du paludisme sur le financement communautaire, les agents ont affirmé que ces mesures de la gratuité du paludisme affaiblissent le financement communautaire, parce que les frais de gratuité ne sont pas payés remboursés aux formations sanitaires.

## V- RECOMMANDATIONS

### a) A l'endroit des autorités du Programme National de Lutte Contre le Paludisme

- Assurer périodiquement le remboursement intégral des frais de la gratuité de prise en charge du paludisme aux centres de santé ayant droit.
- Etendre la mise en œuvre de la prise en charge gratuite du paludisme aux formations sanitaires agréées.

### b) A l'endroit des Médecins coordonnateurs de zone sanitaire et les Médecin-chefs de commune

- Organiser des supervisions et suivis périodiques des prestataires sur la mise en œuvre de la gratuité de la prise en charge du paludisme chez les enfants de moins de cinq ans et les femmes enceintes.

### c) A l'endroit des prestataires de la mise en œuvre de la prise en charge gratuite du paludisme

- Poursuivre les activités de prise en charge gratuite du paludisme dans les formations sanitaires ;
- Appliquer la gratuité de la prise en charge du paludisme à tous les cas révélés positifs au TDR dans les centres de santé ;
- Assurer le bon remplissage des outils de gestion de la prise en charge gratuite du paludisme ;
- Eviter la discordance des données à travers les différents outils de gestion de la prise en charge gratuite du paludisme ;
- Archiver les factures et relevés de prise en charge gratuite du paludisme.

Fait à Parakou, le 22 Décembre 2013.

Le Point Focal PNLB Borgou/Alibori,